

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20250404_P_059
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un contrat de vérification et d'entretien pour les Ventilations Mécaniques Contrôlées pour les bâtiments communautaires

Le Président,

N° 20250404_P_059

Décide

De signer un contrat avec :

OBJET

**SAPIAN
Agence de St Etienne
8 Rue du Vercors – BP 257
42 014 SAINT-ETIENNE CEDEX 2**

Pour la vérification et l'entretien des Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) des bâtiments communautaires.

La durée du contrat est de 3 ans à compter du 9 Juin 2025.

Montant annuel : **1 663.85 € HT**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, le 04 Avril 2025

Le Président

Frédéric G



AR Prefecture

043-244301131-20250404-20250404_P_059-AU
Reçu le 10/04/2025